

COMMUNE D'AMAY

**DEMANDE DE PRIME POUR L'ACQUISITION
D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE OU KIT ADAPTABLE**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REQUERANT

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

NOM :

PRENOM :

RUE ET N° :

LOCALITE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE N° PRIVE :

BUREAU :

N° DE COMPTE : BE

Titulaire du n° de compte :

Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture d'achat a été adressée.

2. DECLARATION DU REQUERANT

Le soussigné sollicite une prime communale (maximum 10 % de la facture) pour l'acquisition d'un vélo électrique et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne foi à _____, le

Signature du requérant

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE

1. Une copie de la facture et de la preuve de paiement (facture reprenant les caractéristiques techniques sachant que **la puissance du moteur électrique d'appoint ne peut être supérieure à 250 Watts ou 0,25 kW**)
2. Une copie de la carte d'identité.
3. Une copie du dernier avertissement extrait de rôle

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir à l'adresse suivante :

**ECHEVINAT DE STEPHANIE CAPRASSE
SERVICE MOBILITE,
Rue de l'Industrie, 67
4540 AMAY.**

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège échevinal.

La décision d'octroi vous sera alors communiquée.

Une décision rapide ne peut vous être assurée que si votre collaboration nous est acquise pour une constitution correcte et complète de votre dossier.

N'hésitez pas à demander un conseil auprès des agents du service communal de l'Environnement en leur téléphonant au 085/31.66.15.

La gestion administrative est confiée à Anne-Lise Laruelle, employée au service communal de l'Environnement, rue de l'Industrie, 67 - 4540 Amay
Tél. : 085/31.05.44 - Courriel : anne-lise.laruelle@amay.be